



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité exécutif****Centre pour la facilitation du commerce  
et les transactions électroniques****Trentième session**

Genève, 11 et 12 juillet 2024

**Rapport du Centre des Nations Unies pour la facilitation  
du commerce et les transactions électroniques  
sur sa trentième session****I. Participation**

1. Le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) a tenu sa trentième session plénière les 11 et 12 juillet 2024. La session était présidée par Sue Probert (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), présidente du CEFACT-ONU.
2. Les pays ci-après étaient représentés : Albanie, Allemagne, Arménie, Australie, Autriche, Brésil, Canada, Croatie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Italie, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Macédoine du Nord, Maroc, Monténégro, Ouzbékistan, Pays-Bas, République populaire de Chine, République de Corée, République du Congo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Singapour, Suisse, Tadjikistan et Ukraine.
3. Des représentants de la Commission européenne étaient également présents.
4. Les organisations internationales intergouvernementales ci-après ont participé à la réunion : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ; Centre du commerce international (ITC) ; Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ; Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) ; Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ; Groupe de la Banque mondiale ; Organisation mondiale des douanes (OMD) et Organisation mondiale du commerce (OMC). Les divisions de l'environnement, du transport durable et de l'énergie durable de la Commission économique pour l'Europe (CEE) y ont également participé.
5. Les organisations non gouvernementales, observateurs et partenaires ci-après ont participé à la réunion : le Conseil Asie-Pacifique pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (AFACT), l'Association chilienne des femmes d'affaires, la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), Global Standard 1 (GS1), l'Association de la Grande Caspienne, le Guichet unique des opérations transfrontalières (GUOT), l'Association internationale des ports (IAPH), l'Association internationale du transport aérien (IATA), la Chambre de commerce internationale (ICC), la Fédération internationale des associations de transitaires et assimilés (FIATA), l'Organisation



internationale de normalisation (ISO), le Conseil paneuropéen de certification forestière, le Port de Rotterdam et le Forum économique mondial (WEF).

6. La Présidente du CEFACT-ONU a ouvert la session en résumant les résultats d'un forum qui s'était tenu avec succès avant la Plénière, du 8 au 10 juillet 2024, et s'est félicitée de la forte participation en personne. Elle a indiqué que son second mandat en tant que présidente s'achevait et mentionné l'importance que revêtait l'élection de la prochaine présidence au cours de cette Plénière. Elle a souligné qu'il importait de mettre à jour les normes du CEFACT-ONU et a exhorté les États Membres de l'ONU à mobiliser davantage de ressources (y compris des ressources extrabudgétaires) et d'experts bénévoles pour aider le secrétariat de la CEE dans ces travaux.

7. La Responsable de la CEE a souhaité la bienvenue aux représentants à la Plénière et a souligné l'importance croissante que revêtaient les activités du CEFACT-ONU pour faire progresser le commerce international et les transactions électroniques et pour aider les économies émergentes et en transition à exploiter pleinement leur potentiel. Elle a souligné la contribution précieuse que les produits du CEFACT-ONU apportaient concernant les nouvelles questions de premier plan telles que la réduction de l'empreinte carbone des opérations commerciales internationales, l'amélioration de la transparence et de la durabilité des chaînes d'approvisionnement et l'amélioration de la connectivité multimodale le long des couloirs de commerce et de transport. Elle a constaté que les activités du CEFACT-ONU cadraient avec les priorités stratégiques de la CEE axées sur les transformations vertes et numériques, l'économie circulaire pour le développement durable et l'action pour le climat. En conclusion, elle a félicité la présidente sortante et l'a remerciée pour son dévouement et la contribution qu'elle avait apportée aux travaux du CEFACT-ONU au cours des six dernières années.

8. La Cheffe de la Mission permanente du Canada à Genève a prononcé son allocution de bienvenue. Elle a salué l'ampleur de l'expertise du CEFACT-ONU et sa volonté de relever des défis urgents à l'échelle mondiale. Elle a souligné la nécessité de coordonner les efforts pour trouver des solutions aux défis commerciaux actuels, en particulier pour soutenir la numérisation et la transition verte. Elle s'est félicitée des résultats obtenus par le CEFACT-ONU et a souligné leur rôle dans la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE). En conclusion, elle a accueilli avec satisfaction la candidature de Nancy Norris, du Canada, vice-présidente du CEFACT-ONU, au poste de présidente.

## II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

9. La Présidente a présenté l'ordre du jour provisoire annoté, y compris les modifications suivantes :

- Le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2024/INF.4 au titre du point 5 de l'ordre du jour était présenté pour information et non pour décision ;
- Les documents ECE/TRADE/C/CEFACT/2024/INF.5 et ECE/TRADE/C/CEFACT/2024/INF.6 au titre du point 6 a) de l'ordre du jour seraient supprimés en attendant que les chefs de projet les aient finalisés ; et
- le titre du document ECE/TRADE/C/CEFACT/2024/INF.8 au titre du point 6 a) de l'ordre du jour serait actualisé comme suit « Gaps in Aligning Digitization with Transit Procedures » (Lacunes dans l'harmonisation de la numérisation avec les procédures de transit).

### Décision 24-01

La Plénière a adopté l'ordre du jour de sa trentième session (ECE/TRADE/C/CEFACT/2024/1), y compris les modifications proposées.

### III. Élections (point 2 de l'ordre du jour)

10. La Présidente du CEFACT-ONU a annoncé l'élection d'une nouvelle présidence et a présenté la proposition visant à organiser la prochaine réélection de l'ensemble du Bureau du CEFACT-ONU (président et vice-présidents) en 2026, l'objectif étant d'aligner les mandats du président et des vice-présidents.

11. Le secrétariat de la CEE avait reçu une candidature du Canada. La Présidente a invité la représentante du Canada à présenter cette candidature et a proposé que l'élection se fasse par acclamation.

12. La représentante du Canada a présenté la candidature de Nancy Norris, qui occupait le poste de vice-présidente du CEFACT-ONU, et s'est déclarée convaincue que la candidate proposée dirigerait avec succès les travaux de cet organisme.

13. La Plénière a élu présidente par acclamation la candidate présentée. La présidente nouvellement élue a remercié les délégations d'avoir soutenu sa candidature et a fait valoir que le CEFACT-ONU et ses travaux avaient des retombées aux niveaux régional et mondial. Elle a remercié le Bureau du CEFACT-ONU et la présidente sortante pour les orientations qu'ils avaient fournies au cours des dernières années et a exprimé sa gratitude à la Mission du Canada pour avoir soutenu sa candidature.

14. Le représentant de la Fédération de Russie a remercié la présidente sortante et a félicité la nouvelle présidente pour son élection. Il a relevé que l'alignement proposé des mandats des membres du Bureau et le fait de pourvoir le poste vacant de vice-président du Bureau se traduiraient par un mandat plus court pour certains membres du Bureau. Il a également fait référence aux pratiques d'autres organes de la CEE, où les mandats du président et du vice-président ne coïncidaient pas toujours, mais il n'a pas formulé d'objection à la décision proposée, telle qu'elle avait été soutenue par la Plénière.

15. Le représentant du Royaume-Uni a félicité le Canada pour son élection à la présidence du CEFACT-ONU et s'est réjoui à l'idée de leur collaboration future. Il a remercié la présidente sortante pour son action à la tête de cet organisme, a souligné les précieux enseignements tirés et attendait avec intérêt la poursuite du travail commun.

#### Décision 24-02

Afin d'harmoniser les mandats du président et du vice-président du Bureau du CEFACT-ONU, la Plénière a décidé que la prochaine réélection de l'ensemble du Bureau (président et vice-présidents) aurait lieu en 2026.

#### Décision 24-03

La Plénière a remercié la présidente sortante du CEFACT-ONU, Sue Probert, du Royaume-Uni, pour son dévouement, ses conseils et son travail, et a élu présidente par acclamation Nancy Norris, candidate présentée par le Canada, pour la période 2024-2026.

Constatant la vacance d'un poste au sein du Bureau, suite à l'élection de la vice-présidente Nancy Norris à la présidence, la Plénière a décidé de lancer un appel à candidatures en vue de sa prochaine session en 2025.

### IV. Dialogue international portant sur le rôle que peuvent jouer la connectivité tenant compte des changements climatiques, le commerce numérique et les couloirs de transport dans l'intégration régionale et mondiale et dans le développement durable (point 3 de l'ordre du jour).

16. Ce dialogue de haut niveau a porté sur l'importance croissante que revêtent la connectivité tenant compte des changements climatiques, le commerce numérique et les couloirs de transport pour les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, y compris les États membres de la CEE et les pays de programme. Il a également examiné le rôle des

initiatives internationales, régionales et nationales pour la dématérialisation de l'échange de données et de documents afin d'améliorer l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement et de réduire les coûts pour les acteurs commerciaux le long de ces couloirs. La discussion a mis en relief l'importance que revêtaient les outils du CEFACT-ONU pour gérer les complexités du transfert de données dans les différents modes de transport.

17. Dans son allocution d'ouverture, la Directrice de la Division du commerce et de la coopération économique a souligné l'importance d'une connectivité sans discontinuité entre les différents modes de transport, ainsi que l'importance de l'échange d'informations pour une performance commerciale efficace. Elle a réaffirmé le rôle que jouait la connectivité numérique pour l'intégration des pays dans l'économie mondiale, notamment dans le contexte de l'adhésion à l'OMC, qui concernait plusieurs États participant au Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA). Elle a rappelé que, conscients de la pertinence des outils du CEFACT-ONU pour la transformation numérique, les États participant au SPECA avaient adopté en novembre 2023 la « Feuille de route pour la dématérialisation de l'échange de données et de documents sur le transport multimodal le long du corridor de transport transcaspian ».

18. La Directrice générale adjointe de l'OMC s'est félicitée du partenariat entre l'OMC et la CEE dans divers domaines, notamment la facilitation des échanges, les obstacles techniques au commerce et les adhésions à l'OMC. Elle a souligné la pertinence des discussions sur le rôle de la connectivité tenant compte des changements climatiques dans le contexte des défis mondiaux et des perturbations des chaînes d'approvisionnement dues à la pandémie de COVID-19 et à la situation géopolitique. Elle a réaffirmé le rôle de l'OMC dans le soutien à la circulation transfrontalière efficace et économique des marchandises, en particulier dans le contexte de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE). Elle a détaillé les principaux aspects de la mise en œuvre de l'AFE de l'OMC, notamment la transparence et l'automatisation des procédures douanières, la réduction des émissions de gaz à effet de serre tout au long des chaînes de valeur et l'exploitation des technologies numériques pour la gestion du commerce international de marchandises.

19. Le Vice-Ministre du développement économique et du commerce du Tadjikistan et Président du Groupe de travail du SPECA sur le commerce a souligné l'importance de la mise en œuvre de l'AFE de l'OMC, de la stratégie de facilitation du commerce du SPECA et de l'utilisation des normes du CEFACT-ONU pour la dématérialisation de l'échange de données et de documents sur le transport multimodal. Il a rendu compte des efforts déployés par les secrétariats du SPECA et de la CEE au cours de l'année écoulée pour aider l'Azerbaïdjan, l'Ouzbékistan et le Turkménistan à adhérer à l'OMC, notamment en établissant des feuilles de route pour la facilitation des échanges et des études sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce. Il a également mentionné les efforts visant à intégrer les Principes du commerce durable du SPECA dans les plans nationaux, à organiser des séminaires sur la dématérialisation et à soutenir des projets pilotes. Il a invité les partenaires internationaux à soutenir ces efforts et a souligné l'accent mis par la présidence tadjike sur les transformations numériques et écologiques, qui cadrent avec les priorités stratégiques de la CEE.

20. En ce qui concerne la pertinence des initiatives et des instruments internationaux, régionaux et nationaux, les intervenants ont souligné les points suivants :

- Les difficultés à exploiter pleinement le potentiel des technologies innovantes en raison de la diversité des législations, du degré de normalisation et des niveaux de maturité numérique, y compris les infrastructures physiques et les disparités de compétences ;
- La nécessité de garantir la transparence et l'interopérabilité et d'établir la « confiance numérique » par la mise en œuvre harmonieuse des normes numériques ; et
- L'importance de l'utilisation des instruments juridiques de l'ONU tels que la Convention TIR, la loi type de la CNUDCI sur les documents transférables électroniques (LTDTE) et les normes de mise en œuvre du CEFACT-ONU. Ces instruments et normes sont essentiels à la facilitation des échanges car ils fournissent des exigences contraignantes et des normes d'appui pour les transactions

électroniques et les documents de fret négociables, renforçant ainsi l'interopérabilité et la sécurité juridique dans le commerce international.

21. En ce qui concerne la marche à suivre, les intervenants ont suggéré ce qui suit :
- Simplifier et rationaliser la dématérialisation des processus de la chaîne d'approvisionnement (par exemple dans le cadre de l'AFE de l'OMC) afin de garantir l'interopérabilité et de remédier à l'absence de normes numériques définies à l'échelle mondiale. Les délégations ont salué l'« Appel à l'action pour le commerce numérique en vue d'un écosystème commercial mondial interopérable et numérisé », lancé conjointement par la CCI et la CEE au cours du Forum du CEFACT-ONU le 9 juillet 2024 ;
  - Mesurer et évaluer l'état d'avancement de la dématérialisation de ces processus de la chaîne d'approvisionnement. Cela pourrait se faire en appliquant l'indice de numérisation du commerce récemment lancé par l'ONU et en élaborant une recommandation de politique générale et des instruments de mise en œuvre connexes pour aider les pays à améliorer la facilitation du commerce numérique et durable le long des couloirs de commerce et de transport ;
  - Intensifier le renforcement des capacités et la coopération à différents niveaux pour accroître la connectivité tenant compte des changements climatiques et les couloirs de commerce numérique et de transport, afin de favoriser l'intégration régionale et mondiale dans l'optique du développement durable.
22. Le représentant du Kirghizistan a remercié le secrétariat de la CEE d'avoir organisé la Semaine de la facilitation du commerce durable et numérique, y compris ce dialogue de haut niveau. Il a rappelé que le Kirghizistan, bien que dépourvu de littoral, avait fait avancer des projets d'infrastructures de transport tels que le chemin de fer Chine-Kirghizistan-Ouzbékistan dans le cadre de l'initiative « Une ceinture et une Route », renforçant ainsi les routes commerciales régionales et mondiales. Il a souligné le rôle crucial de la modernisation des infrastructures et de la connectivité intelligente des données et des flux commerciaux. En conclusion, il a reconnu le rôle joué par la Feuille de route du SPECA dans l'exploitation des instruments et des normes des Nations Unies pour optimiser ces processus, en s'attaquant aux obstacles non physiques et en promouvant une circulation fluide des marchandises dans le corridor transcaspien.
23. Le représentant du Kazakhstan a souligné l'importance que revêtaient la connectivité tenant compte des changements climatiques et les couloirs de commerce numérique et de transport pour le pays. Il a évoqué le rôle que pouvait jouer pour les pays sans littoral la Feuille de route du SPECA, dont l'objectif principal était la dématérialisation. Il a mentionné un séminaire, organisé par la CEE à Aktaou, au Kazakhstan, en juin 2024, qui portait sur le recensement des besoins en matière de transformation numérique pour les documents et les secteurs de la chaîne d'approvisionnement dans le corridor transcaspien et les autres corridors du SPECA. En conclusion, il a reconnu l'importance des normes du CEFACT-ONU et s'est félicité du soutien apporté au Kazakhstan.
24. Le représentant de l'Ukraine a remercié les intervenants et prôné un renforcement de la coopération entre les secrétariats de la CNUDCI et de la CEE.

#### **Décision 24-04**

La Plénière a salué le dialogue stratégique sur la connectivité tenant compte des changements climatiques et les couloirs de commerce et de transport et a souligné sa pertinence pour une intégration commerciale régionale et mondiale inclusive et résiliente et pour le développement durable.

Comme suite à la 70<sup>e</sup> session de la Commission et sur la base des travaux existants du CEFACT-ONU appuyant l'échange de données dans le cadre du transport multimodal le long des chaînes d'approvisionnement, la Plénière a préconisé l'élaboration d'une recommandation et des instruments de mise en œuvre correspondants pour aider les États membres de l'ONU à renforcer la facilitation du commerce numérique et durable le long des couloirs de commerce et de transport.

## V. Questions découlant des travaux menés depuis la vingt-neuvième session de la Plénière (point 4 de l'ordre du jour)

25. Le secrétariat de la CEE a présenté le rapport sur les questions découlant des travaux menés depuis la vingt-neuvième session de la Plénière. Dans ce document, il décrivait l'appui qu'il avait apporté au CEFACT-ONU et récapitulait les activités menées dans le domaine de la normalisation, du renforcement des capacités, de l'assistance technique et de la coopération pour répondre aux nouveaux besoins en matière de facilitation du commerce durable et numérique et pour réaliser les objectifs stratégiques intersectoriels de la CEE. Le secrétaire du CEFACT-ONU a expliqué le rôle que jouaient les normes et recommandations de cet organisme pour offrir des solutions numériques, promouvoir l'échange d'informations et encourager l'automatisation.

26. Le Conseiller régional de la CEE a présenté un rapport détaillant les activités de renforcement des capacités et les projets de coopération technique menés dans le cadre des travaux normatifs du secrétariat. Il a donné des exemples d'activités qui facilitaient le partage de données d'expérience et de bonnes pratiques entre les membres de la CEE, en particulier les 17 pays de programme, ainsi que dans le contexte de l'adhésion à l'OMC. Certaines activités d'assistance technique comprenaient la préparation d'études d'évaluation de l'état de préparation à la facilitation des échanges et de feuilles de route, pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord de facilitation des échanges de l'OMC et des normes du CEFACT-ONU. L'intervenant a également mis l'accent sur l'Ensemble de normes du CEFACT-ONU pour l'échange de données le long de la chaîne d'approvisionnement et a présenté plusieurs projets pilotes visant à dématérialiser les données échangées le long des couloirs de transport intermodal.

27. Le représentant de l'Ukraine a remercié le secrétariat de la CEE d'avoir présenté une vue d'ensemble de ses activités. Il a remercié la présidente sortante et a reconnu l'importance des travaux sur la connectivité multimodale, en particulier dans le contexte des défis géopolitiques actuels, et a suggéré des activités de formation ciblées.

28. Le représentant de la Fédération de Russie a accueilli avec satisfaction les activités du CEFACT-ONU, notamment ses récents forums tenus à Genève et à Bangkok, et a salué le travail du secrétariat. Il a mis en relief les activités de renforcement des capacités qui soutenaient l'intégration des États membres de la CEE sans littoral dans les chaînes d'approvisionnement régionales et mondiales. En outre, il a souligné l'importance de la collaboration du CEFACT-ONU avec la CCI, l'OMD, l'OMC et d'autres organisations, ainsi que de l'engagement au sein de la communauté d'experts au sens large.

### Décision 24-05

La Plénière a accueilli favorablement le rapport du secrétariat sur les questions découlant des travaux menés depuis la vingt-neuvième session et le rapport du Conseiller régional de la Commission économique pour l'Europe. Elle a reconnu l'importance des travaux du CEFACT-ONU pour soutenir les transformations numériques et vertes en faveur de l'action climatique et du développement durable et pour faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030. Elle a demandé au secrétariat et à son Conseiller régional de présenter un rapport récapitulatif sur les activités et les projets phares, en mettant l'accent sur l'impact et la pertinence, à la prochaine session plénière en 2025. En outre, la Plénière a invité les donateurs potentiels à fournir des ressources supplémentaires pour les projets en cours et les nouveaux projets.

## VI. Dialogue technique portant sur des solutions mondiales pour des chaînes de valeur numériques, durables et résilientes à l'appui des transformations verte et numérique (point 5 de l'ordre du jour)

29. L'objectif de ce dialogue technique était de déterminer les principaux défis à relever pour assurer la transparence de la chaîne de valeur, d'étudier comment les passeports numériques de produits (DPP) et les moyens d'identification vérifiables peuvent aider à lutter contre l'écoblanchiment, de passer en revue les réactions au projet de recommandation n° 49 de la CEE et de tracer la voie à suivre pour ce produit du CEFACT-ONU. En outre, le dialogue a permis d'examiner comment les travaux en cours sur l'élaboration du Protocole de transparence des Nations Unies relatif aux passeports numériques de produits pourraient améliorer l'interopérabilité des systèmes d'échange d'informations et la divulgation d'informations sur les paramètres de durabilité. Les experts des secteurs public et privé ont souligné certains aspects clés, notamment la nécessité d'élaborer plus avant la recommandation.

30. Le représentant de la Division de l'énergie de la CEE a souligné que certains minéraux avaient une importance cruciale en raison de leur disponibilité limitée, de leur concentration dans quelques régions et de leur processus de transformation complexe. C'est au milieu de la chaîne de valeur que la complexité est la plus grande, là où de nombreux processus et acteurs interviennent alors qu'il y a peu de mécanismes de responsabilisation. Au cours des cinq dernières années, la CEE a mis en place le Système des Nations Unies pour la gestion des ressources afin d'accroître la responsabilité pour les aspects sociaux, environnementaux et économiques et de promouvoir les principes de circularité et de valeur ajoutée. Ce mécanisme offre la possibilité d'accroître la transparence et le consensus autour de l'extraction et de la transformation des minéraux et de soutenir la transition vers l'énergie verte.

31. Le représentant de Trafigura a souligné qu'il restait d'importants défis à relever pour répondre aux attentes en matière de transparence de la chaîne de valeur des matières premières essentielles, comme l'absence de prise en compte du point de vue des producteurs et les lacunes en matière d'information. Il a noté que cette transparence était actuellement assurée principalement par le biais des questionnaires techniques ESG adressés aux secteurs, ce qui était insuffisant. Il a accueilli avec satisfaction l'élaboration du projet de recommandation n° 49, qui pourrait susciter des changements positifs et aider les fournisseurs à collaborer avec de nouveaux mécanismes, à condition qu'ils s'appuient sur des données graduelles relatives à la diligence raisonnable fondée sur le risque. Enfin, il a souligné que les prêts liés à la durabilité accordés par les banques et les investisseurs pourraient être plus efficaces pour susciter le changement.

32. La Vice-Présidente du CEFACT-ONU a fait part des réactions des organismes de réglementation et des secteurs au projet de recommandation n° 49 *Transparence à grande échelle*, au cours de la période d'examen public. L'objectif du Protocole de l'ONU relatif à la transparence est de fournir un cadre d'interopérabilité et un ensemble de documents d'orientation afin d'assurer la transparence à grande échelle. La valeur du cadre réside dans l'utilisation de l'ensemble de données interprofessionnelles pour créer un passeport sectoriel interopérable et extensible. Ce cadre s'appuie sur les normes existantes (par exemple la recommandation n° 46 de la CEE et celles du CEFACT-ONU, du W3C, de l'ISO et des IFRS)<sup>1</sup>, s'inspire d'autres initiatives (par exemple la Global Battery Alliance) et devrait s'aligner sur l'effort de normalisation conjoint du CEN et du CENELEC<sup>2</sup>. Le passeport numérique de l'ONU pour les produits est un document d'orientation qui appuie la collecte de données en amont, tandis que le passeport numérique des produits de l'Union européenne (UE) est une prescription législative couvrant la phase d'entrée sur le marché. Le Protocole de l'ONU relatif à la transparence fournira des éléments de preuve et permettra de déterminer un impact mesurable (par exemple, le nombre d'acteurs appliquant le Protocole par type, le

<sup>1</sup> World Wide Web Consortium (W3C); Normes internationales d'information financières (IFRS).

<sup>2</sup> Comité européen de normalisation (CEN); Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC). C'est ce qu'on appelle le passeport numérique des produits de l'UE.

volume de passeports numériques de produits émis, l'adoption par pays, par secteur industriel, les incidences en termes d'ESG, l'impact sur les ODD) et sera présenté à la session plénière du CEFACT-ONU en 2025. La Vice-Présidente a également indiqué que le Protocole relatif à la transparence avait été élaboré selon un processus transparent ; les procès-verbaux des réunions du projet et le registre des commentaires étaient accessibles au public.

33. Le secrétariat a présenté une brève note sur les étapes de la finalisation du projet de recommandation et des instruments qui l'accompagnent. Les contributions et les suggestions formulées à la trentième session plénière seront prises en compte dans le prochain projet, qui sera diffusé pour le deuxième cycle d'examen public après approbation du Bureau. En 2025, il sera présenté à la trente et unième session plénière pour adoption. Les instruments d'accompagnement mentionnés dans le projet de recommandation, actuellement en cours d'élaboration, seront testés tout au long de l'année 2024 et s'appuieront sur les enseignements tirés des projets pilotes menés dans les secteurs de l'agroalimentaire, du textile et de la gestion des relations avec les clients.

34. Le président du CEN-CENELEC JTC 24 chargé du système et du cadre du passeport numérique de produit a parlé du groupe de travail établi pour soutenir la mise en œuvre du règlement de l'UE sur l'écoconception des produits durables suite à la demande de normalisation du système de passeport numérique des produits de l'UE l'année précédente. Ce groupe de travail vise également à résoudre les problèmes d'interopérabilité liés à la multiplicité des règlements et directives de l'UE et à la nécessité de disposer d'un système de passeport numérique européen pour de multiples secteurs de produits. En 2023, le groupe de travail avait souligné qu'il importait de développer une infrastructure d'échange de données relatives aux passeports numériques de produit dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, et qu'une approche globale de ces passeports était donc nécessaire pour une infrastructure de qualité. Le Président du JTC 24 a précisé que i) d'un point de vue mondial, l'utilisation prévue des normes de traçabilité et des passeports numériques de produits dépendrait de la législation régionale en vigueur ; et ii) d'un point de vue technologique, il conviendrait de suivre une approche d'interopérabilité fédérée, en définissant les artefacts minimaux d'interopérabilité de base plutôt qu'un système complet. Il a recommandé que la finalité, la structure et le contenu du projet de recommandation s'inscrivent dans une approche plus régionale et fédérée afin de permettre l'interconnexion de divers systèmes. Il a recommandé d'aborder les questions liées à l'interopérabilité, à l'ouverture technologique, à la neutralité et à la souveraineté afin de favoriser l'inclusion et d'éviter que les clients ne soient limités à certains fournisseurs et prestataires de services. Le projet de recommandation devrait être compatible avec d'autres normes pertinentes. Il devrait également permettre la mise en place d'un cadre complet et modulaire en matière de coûts et garantir la confiance grâce à la souveraineté des données.

35. Le représentant de GS1 a souligné que le paysage réglementaire était de plus en plus complexe. Le secteur privé doit respecter les prescriptions légales et accroître l'efficacité et la transparence. Les régulateurs doivent prendre en compte le fonctionnement du marché réel et promouvoir l'innovation, tout en tenant compte du risque de perturbation. Le secteur privé a besoin de normes qui couvrent les principaux piliers du projet de recommandation : l'identification des entités de données, le partage des données, la recherche de données, l'interopérabilité et la collaboration entre les parties prenantes. Ces conditions peuvent permettre de passer de la conformité à l'opportunité commerciale.

36. La Vice-Présidente du CEFACT-ONU a précisé que le projet de recommandation préconisait l'élaboration d'un protocole indépendant des fournisseurs. Le passeport numérique de produits de l'ONU met l'accent sur le contenu des données, la qualité et les références de conformité à l'échelle mondiale, tandis que le CEN-CENELEC met l'accent sur le système requis pour un passeport obligatoire au niveau de l'UE. La collaboration avec le CEN-CENELEC, l'IEC et l'ISO est fortement souhaitée afin de garantir la compatibilité des résultats. En ce qui concerne la sécurité des données, il a été précisé que les données concernant le Protocole relatif à la transparence resteraient là où elles se trouvent.



37. Le représentant du Forum économique mondial a présenté l'Alliance mondiale pour la facilitation des échanges, qui aide les gouvernements à mettre en œuvre l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'OMC. Le Protocole relatif à la transparence sera utile pour soutenir les projets de numérisation, en permettant aux opérateurs, y compris les microentreprises et petites et moyennes entreprises, d'échanger des données grâce à un cadre solide de traçabilité et de transparence et de comprendre les actions nécessaires pour assurer la conformité. L'Alliance mondiale pour la facilitation des échanges se félicite de la collaboration et de l'harmonisation avec le CEFACT-ONU.

38. Le représentant du PNUE a souligné l'importance d'intégrer la durabilité et la circularité dans une perspective globale, à l'échelle du système. Il est essentiel de comprendre où se situent les impacts environnementaux et sociaux dans les secteurs du textile et des minéraux. Les gouvernements peuvent renforcer et harmoniser les politiques afin de promouvoir une utilisation plus durable des produits. Dans le cadre de l'Initiative Impact Digitalization 4 Circular Economy (D4CE) du PNUE, des consultations ont été organisées avec différentes parties prenantes, y compris des PME, afin de comprendre les besoins, les opportunités et les lacunes liés à l'adoption de solutions plus numériques.

39. En ce qui concerne la marche à suivre, les intervenants ont suggéré ce qui suit :

- Pour atteindre les objectifs communs relatifs aux passeports numériques de produits, la coopération et les synergies seront essentielles, compte tenu de la quantité de connaissances à agréger. Il sera également essentiel de définir la meilleure façon de collaborer pour éviter les doubles emplois, compte tenu de la portée des initiatives et projets en cours et de ce qui les différencie ;
- Les divergences quant aux principes qui sous-tendent le projet de recommandation n° 49 – notamment en ce qui concerne l'interopérabilité fédérée et technologique – devront être abordées. Il sera essentiel d'évaluer la portée de la recommandation ;
- Une base factuelle, répertoriant les initiatives et les projets en cours, pourrait être établie pour garantir une coopération qui soutienne les objectifs communs.

40. Le représentant des États-Unis est intervenu pour soutenir le projet de recommandation tel qu'il avait été proposé à l'origine, y compris le calendrier et l'approche suggérés par le secrétariat pour sa mise à l'essai et sa finalisation au cours de l'année suivante.

41. Le représentant de l'Allemagne a salué l'initiative en faveur d'un passeport numérique de produits dans le cadre du Protocole relatif à la transparence, son objectif visant à soutenir la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) dans les chaînes de valeur et l'approche consistant à considérer ce passeport comme un outil international, ce qui contribuerait à une infrastructure moderne, numérique, internationale et de qualité. Toutefois, il a exprimé sa préoccupation concernant plusieurs points, notamment le manque de clarté quant aux résultats attendus et à la portée du projet. Par exemple, le projet de recommandation vise à fournir des orientations pour les gouvernements ainsi qu'une « série détaillée de spécifications techniques ». La vaste portée du projet risque de compromettre la réussite de sa mise en œuvre en raison de sa complexité et des nombreuses interdépendances au sein de l'infrastructure étendue de contrôle de la qualité. Le document mélange des recommandations concernant les données, les écosystèmes de passeport numérique de produits et la traçabilité, les opérateurs privés et publics et les différentes régions économiques. L'intervenant a déclaré que le calendrier devrait être plus réaliste, car il était très ambitieux compte tenu des questions fondamentales soulevées par le projet. En outre, la question fondamentale de l'utilité de telles activités de normalisation restait ouverte, étant donné les diverses activités et projets internationaux en cours qui se déroulaient en parallèle. Il faudrait éviter les activités redondantes. Le représentant s'est dit très favorable à une perspective de normalisation mondiale pour les produits durables et, en particulier, pour les passeports numériques de produits. Mais, à la différence des propositions formulées dans le projet de recommandation n° 49, il estimait qu'une approche d'interopérabilité fédérée s'imposait. Cette approche permettrait de créer des interfaces et des cadres de haut niveau entre les différents systèmes régionaux de passeports numériques de produits. Cela était nécessaire car la conception de tels passeports et les raisons de leur mise en œuvre différaient selon les régions. Le représentant a accueilli avec satisfaction l'initiative en faveur du passeport numérique de produits au titre du Protocole relatif à la transparence, de manière

générale, et s'est dit prêt à soutenir les travaux et le dialogue à venir en vue de l'élaboration du deuxième projet de recommandation.

42. Le représentant de l'Italie a salué les travaux de la CEE et du CEFACT-ONU portant sur des solutions mondiales pour des chaînes de valeur numériques, durables et résilientes à l'appui des transformations verte et numérique. Il a accueilli avec satisfaction les travaux de la CEE et de la CEPALC<sup>3</sup> sur le commerce des textiles usagés et la dernière publication intitulée « Reversing direction in the used clothing crisis : Global, European and Chilean perspectives », qui présente des recommandations pour améliorer les résultats économiques, sociaux et environnementaux du commerce des textiles usagés.

43. Le représentant de l'Union européenne a remercié le secrétariat et le Bureau du CEFACT-ONU de l'occasion qui était donnée de débattre de la traçabilité et de la transparence au moyen de solutions numériques, y compris les passeports numériques de produits. Il a expliqué que dans l'UE, le Règlement sur l'écoconception des produits durables était le fondement juridique du passeport numérique de produit, qui obligeait expressément la Commission européenne à garantir l'interopérabilité entre les différentes approches. Le représentant de l'UE a exprimé certaines préoccupations, faisant écho à celles soulevées par l'Allemagne concernant le projet de recommandation, en particulier sa compatibilité avec le principe de neutralité technologique, étant donné qu'il faisait référence à des noms et des produits spécifiques. Le représentant a invité l'ensemble des parties à poursuivre l'examen du texte du projet de recommandation, en tenant compte de toutes les préoccupations au cours de la période à venir et en veillant à une bonne interaction avec tous les efforts de normalisation internationale.

44. Le représentant de Singapour a remercié l'équipe d'experts travaillant sur le passeport numérique et a reconnu les progrès accomplis. Il a félicité le CEFACT-ONU d'avoir élaboré un projet de recommandation qui définissait les meilleures pratiques visant à un cadre de haute intégrité pour la transparence de la chaîne d'approvisionnement. Depuis de nombreuses années, Singapour émettait des documents selon une approche décentralisée et interopérable qui s'alignait sur le projet de recommandation. Outre les certificats d'éducation, cette approche avait été utilisée pour mettre en œuvre les certificats de santé pendant la pandémie. Une telle approche pourrait être suivie pour les informations sur la durabilité à l'échelle mondiale. L'intervenant suivra attentivement l'évolution du Protocole relatif à la transparence et attendra avec intérêt des clarifications concernant la neutralité technologique afin d'éviter la dépendance à l'égard d'un seul fournisseur. Le projet de recommandation est également aligné sur la loi de l'UE sur la cyber-résilience, qui appelle explicitement à l'utilisation de logiciels libres et recommande vivement leur utilisation. Le représentant s'est dit désireux d'apporter son expertise dans le domaine de la dématérialisation des échanges.

45. Le représentant du Kirghizistan a exprimé son soutien à la promotion de l'interopérabilité entre les systèmes de traçabilité et de transparence via le protocole ouvert défini par l'ONU. Il a observé qu'un tel protocole définissait un cadre ouvert pour l'interopérabilité transfrontalière et intersectorielle des données sur la durabilité, qui pouvait être adopté par n'importe quelle solution ou plateforme. Le Kirghizistan est fier de ses produits de haute qualité et de ses pratiques durables et reconnaît que les preuves numériques et vérifiables augmenteront la valeur des exportations de produits durables. Il a rappelé que le projet de recommandation et les boîtes à outils pour le Protocole relatif à la transparence qui le complétaient étaient encore à l'état de projet et étaient présentés à titre d'information. Il a pris connaissance de la note d'information qui accompagnait ces textes et a soutenu la proposition de décision qui reconnaît les progrès accomplis et l'importance de la collaboration avec d'autres initiatives de normalisation.

46. Le représentant de l'Ouzbékistan a exprimé son soutien au projet de recommandation, évoqué les questions soulevées par d'autres délégations et souligné qu'elles étaient déterminantes pour l'avenir de la diligence raisonnable, des allégations écologiques et des efforts de lutte contre la déforestation. Il a fait valoir comment les exigences de traçabilité et la technologie de la chaîne de blocs pouvaient se combiner pour faciliter des pratiques commerciales crédibles.

<sup>3</sup> Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

47. Le représentant de l'Ukraine a accueilli avec satisfaction l'élaboration du projet de recommandation n° 49 et a émis quelques réserves sur la version actuelle. Il a mentionné le manque de clarté quant à la portée et aux avantages pour les utilisateurs potentiels. Il souhaiterait également une approche uniforme de la terminologie et des solutions, comme le proposaient les recommandations n°s 1 et 2 de la CEE.

48. Le représentant du Japon a posé quelques questions concernant le projet de recommandation. Tout d'abord, il a demandé si le passeport numérique de produit était une combinaison de plusieurs identifiants. Il a en outre demandé si un numéro de passeport (pour garantir l'unicité) serait nécessaire pour différencier les produits. Enfin, il a fait part de ses préoccupations concernant l'utilisation des codes de localisation et l'identification des entités juridiques dans les passeports, ce qui était un point important à aborder.

49. Le représentant de l'Australie a souligné l'importance de développer des produits et des plateformes numériques innovants qui répondent aux prescriptions réglementaires, satisfassent les exigences des consommateurs et permettent aux entreprises de commercer sans heurts, ce qui était l'objectif du projet de recommandation n° 49 et du passeport numérique de produit. Il a accueilli favorablement la mise à jour de ce projet et apprécié son approche collaborative avec les secteurs et les gouvernements pour utiliser des normes internationales et des systèmes interopérables. Il était impatient de découvrir les avantages que présentaient les moyens d'identification vérifiables pour les entreprises et les autorités gouvernementales. Dans le cas du projet de recommandation n° 49, une solution multilatérale inclusive et interopérable était essentielle pour soutenir l'innovation dans le commerce durable, en permettant l'élaboration de produits et de plateformes complémentaires – y compris ceux en cours de développement dans d'autres forums et organes – tout en minimisant les obstacles inutiles au commerce durable. L'Australie rejoignait d'autres pays dans leur soutien et attendait avec intérêt de nouvelles mises à jour de ce projet avant sa publication finale en 2025.

#### **Décision 24-06**

Comme suite aux résultats de la 70<sup>e</sup> session de la Commission, la Plénière a accueilli favorablement le dialogue technique sur les chaînes de valeur numériques, durables et résilientes et a souligné sa pertinence pour les chaînes de valeur inclusives et résilientes et le développement durable.

La Plénière a pris acte des progrès réalisés concernant le projet de recommandation n° 49 de la CEE *Transparence à grande échelle* et les solutions à l'échelle mondiale qui l'accompagnent, notamment le passeport numérique de produits au titre du Protocole relatif à la transparence, et a demandé à l'équipe de projet d'entamer des échanges avec les responsables des initiatives nationales et régionales en matière de normes pour les passeports numériques de produits concernant le champ d'application, afin d'éviter les incompatibilités et le gaspillage d'efforts et de mettre en place un cadre mondial. Elle a également pris note des prochaines étapes en vue de la finalisation de ces éléments et des produits connexes dans la perspective de sa prochaine session en 2025.

En outre, la Plénière a reconnu l'importance d'une coordination efficace entre les initiatives internationales dans ce domaine, qui est directement lié aux priorités stratégiques de la CEE concernant les transformations numériques et vertes pour faire progresser l'économie circulaire dans la région de la CEE et au-delà.

## **VII. Examen des activités menées par le Bureau et les rapporteurs régionaux depuis la vingt-neuvième session de la Plénière (point 6 de l'ordre du jour)**

50. La Présidente a présenté le rapport du Bureau du CEFACT-ONU sur les faits nouveaux, qui donnait un aperçu des activités menées entre la vingt-neuvième session plénière et juin 2024 et rendait notamment compte des décisions prises par le Bureau, des

principaux travaux de promotion réalisés et des activités de projet exécutées au titre de chaque volet du programme. Le rapport mettait en exergue les éléments suivants :

- Six conférences téléphoniques ordinaires du Bureau, consacrées à l'élaboration de projets et à l'examen de points de procédure ;
- Trente-six décisions du Bureau, détaillées à l'annexe I du rapport ;
- Les 52 manifestations où le CEFACT-ONU avait été représenté, lesquelles étaient énumérées à l'annexe II ;
- Les 15 projets qui avaient été menés ou proposés pendant cette période, lesquels étaient énumérés à l'annexe III ;
- 1 618 experts sont actuellement inscrits au CEFACT-ONU.

51. La Présidente a invité les vice-présidents à présenter brièvement les travaux actuellement menés au titre des volets du programme dont ils avaient la charge, en faisant le point sur les projets en cours et en donnant un aperçu des produits à venir. La Présidente a souligné qu'il importait de définir des indicateurs clairs afin de donner la priorité à la mise à jour et au soutien des normes commerciales et des recommandations existantes. Le Bureau se concentre également sur des orientations stratégiques telles que le renforcement des partenariats, le soutien aux activités de collecte de fonds et les moyens de garantir une représentation équilibrée des secteurs public et privé. En outre, des efforts sont déployés pour aligner les projets du CEFACT-ONU sur les ODD et pour rationaliser les activités de projet en vue d'une plus grande efficacité et d'une collaboration plus large.

52. La Présidente a invité les rapporteurs régionaux pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, et l'Amérique latine et les Caraïbes à rendre compte des activités liées au CEFACT-ONU dans leurs régions respectives. Ces rapports décrivent les initiatives et événements régionaux visant à renforcer la facilitation des échanges et la transformation numérique, et témoignent d'un engagement ciblé en faveur de l'adoption de technologies et de normes modernes pour rationaliser le commerce transfrontalier et améliorer la coopération économique.

53. Pour l'Afrique, on a privilégié la mise en œuvre de guichets uniques et l'alignement sur les systèmes existants pour améliorer la facilitation des échanges tout en évitant les redondances et en favorisant l'utilisation d'outils numériques tels que la chaîne de blocs. L'Alliance africaine pour le commerce électronique joue un rôle central dans ces efforts. Pour l'Asie et le Pacifique, il s'agissait de veiller à ce que la communication des données s'opère de manière fluide, économique et sûre entre les partenaires commerciaux afin de soutenir le développement durable. Les activités dans cette région sont menées par l'AFACT, qui organise divers projets et initiatives, notamment l'événement eAsia Award, qui récompense des projets significatifs en matière de gouvernance intelligente, de transformation numérique pour les PME et de durabilité. Pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'accent a été mis sur l'augmentation de la participation et la fourniture de lignes directrices aux gouvernements pour qu'ils s'engagent à respecter les normes du CEFACT-ONU.

54. La Présidente a remercié tous les membres du Bureau pour les conseils qu'ils avaient prodigués et le travail remarquable qu'ils avaient accompli avec dévouement au cours de l'année écoulée. Elle a souligné les progrès significatifs réalisés dans diverses régions et a noté une participation et une collaboration accrues. Les efforts déployés en Amérique latine (notamment au Brésil, en Uruguay et au Mexique), en Asie-Pacifique et en Afrique subsaharienne ont été salués parce qu'ils s'étaient traduits par une participation active et des contributions précieuses. La Présidente a également reconnu le rôle crucial joué par les chefs de délégation s'agissant d'obtenir les contributions d'experts, qui sont essentielles pour le travail du Bureau. La volonté de maintenir des normes élevées, la transparence et une gouvernance efficace a été réaffirmée, de façon que le Bureau continue à atteindre ses objectifs stratégiques et à produire des résultats significatifs.

## Produits de promotion de l'application

### a) Livres blancs soumis pour information

55. Les produits du CEFACT-ONU ci-après ont été présentés à la Plénière pour information :

- Livre blanc sur le géorepérage d'installations dans les domaines des transports et de la logistique. Ce livre blanc examine la mise en œuvre de la technologie du géorepérage pour améliorer l'efficacité, la sécurité et la durabilité environnementale des opérations de transport et de logistique. Il analyse les différents avantages et défis liés à l'adoption du géorepérage et fournit des recommandations pour l'intégration de cette technologie dans les cadres logistiques existants afin de rationaliser les opérations et de réduire les émissions ;
- Livre blanc sur les lacunes dans l'alignement de la numérisation sur les procédures de transit. Ce livre blanc recense les défis et les lacunes dans la numérisation des procédures de transit, en mettant l'accent sur les difficultés rencontrées par les autorités et les parties prenantes dans la numérisation des documents commerciaux pour les envois en transit. Il met en évidence les défis juridiques, technologiques et opérationnels et fournit des recommandations pour que les efforts de dématérialisation cadrent mieux avec les prescriptions en matière de transit afin que les opérations de commerce transfrontalier s'effectuent de manière plus fluide et plus efficace.

### b) Documents portant spécification d'exigences opérationnelles

56. Les produits ci-après du CEFACT-ONU ont été présentés à la Plénière pour information :

- *Business Requirements Specification (BRS) on Digital Product Conformity Certificate Exchange*. Ce document propose une structure de données pour l'échange et la vérification des informations relatives à la conformité des produits. Il vise à renforcer la transparence et la responsabilité en soutenant la vérification automatisée des éléments clés de l'évaluation de la conformité, en abordant des problèmes tels que les attestations papier/PDF périmées et les faux liens entre les données relatives à la conformité et les produits fournis. Ce document s'aligne sur les normes et cadres internationaux afin de faciliter l'acceptation transfrontalière des résultats de l'évaluation de la conformité ;
- *BRS on the Trade Finance Documentary Credit Process*. Ce document standardise les processus opérationnels, les transactions et les entités d'information impliqués dans le processus de crédit documentaire dans le financement du commerce. Il fournit une description complète des rôles et des responsabilités des partenaires commerciaux, des opérateurs du transport et de la logistique et des institutions financières, garantissant une interaction efficace et un échange fiable de documents commerciaux ;
- *BRS on Product Circularity Data Use Cas*. Ce document décrit les structures de données et les processus nécessaires pour soutenir les initiatives d'économie circulaire dans les secteurs du textile et du cuir. Il fournit des cas d'utilisation et des lignes directrices détaillées pour la mise en œuvre des données sur la circularité, en promouvant la durabilité et la traçabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

### c) Normes techniques

57. Les produits ci-après du CEFACT-ONU ont été présentés à la Plénière pour information :

- Bibliothèque de composants communs du CEFACT-ONU (versions 23B et 24A) ([http://www.unece.org/cefact/codesfortrade/unccl/ccl\\_index.html](http://www.unece.org/cefact/codesfortrade/unccl/ccl_index.html)) ;
- Bibliothèque de schémas XML du CEFACT-ONU (versions 23B et 24A) ([http://www.unece.org/cefact/xml\\_schemas/index](http://www.unece.org/cefact/xml_schemas/index)) ;

- Répertoire EDIFACT-ONU (versions D.23A et D.24A) (<https://unece.org/unecefact/unedifact/2021-2022>) ;
- Répertoire LOCODE-ONU (versions 2023-1 et 2023-2) (<http://www.unece.org/cefact/locode/welcome.html>) ;
- Vocabulaire Web JSON-LD du CEFACT-ONU (<https://vocabulary.unecefact.org>) ;
- Ensemble des normes du CEFACT-ONU en matière de commerce électronique (<https://unece.org/trade/unecefact/mainstandards>).

58. L'ensemble des fichiers, schémas et spécifications OpenAPI relatifs au commerce électronique du CEFACT-ONU disponibles :

- Dans l'environnement libre GitHub (<https://github.com/unecefact>) ;
- Dans les modèles de données de référence du CEFACT-ONU (<https://unece.org/trade/unecefact/rdm>).

59. La délégation allemande a posé des questions concernant l'alignement du modèle de données de référence Acheter-Expédier-Payer sur le vocabulaire web JSON-LD ainsi que la mise à jour générale des normes du CEFACT-ONU. Elle a demandé que les futures publications des normes du CEFACT-ONU remédient aux incohérences (par exemple, dans la désignation des classes) et au mauvais alignement des informations sémantiques, et a recommandé d'éviter l'édition manuelle pour garantir l'exactitude des données. Elle a formulé plusieurs suggestions pour le processus de production de normes du CEFACT-ONU, notamment la création d'un groupe de travail spécialisé, composé d'experts du CEFACT-ONU.

#### **Décision 24-07**

La Plénière a pris note du rapport du Bureau du CEFACT-ONU sur les faits nouveaux et du rapport des rapporteurs régionaux du CEFACT-ONU.

La Plénière a demandé que le Bureau et les rapporteurs régionaux présentent un rapport de synthèse sur les activités et les projets phares, en mettant l'accent sur l'impact et la pertinence, à la prochaine Plénière en 2025.

#### **Décision 24-08**

La Plénière a pris note des livres blancs, des documents portant spécification d'exigences opérationnelles, des publications et des normes relatives à l'échange de données présentés par le Bureau du CEFACT-ONU et a demandé qu'ils continuent d'être mis à jour régulièrement. Elle a souligné qu'il était important que ces normes soient actualisées et que leur application soit promue aux niveaux mondial, régional et national. La Plénière s'est félicitée de l'appel à l'action lancé conjointement par la CCI et la CEE au cours du 42<sup>e</sup> Forum du CEFACT-ONU et a invité les décideurs politiques et les représentants des secteurs à exprimer leur engagement en faveur de l'adoption de normes numériques. La Plénière a demandé au secrétariat de lui faire de nouveau rapport à ce sujet à sa session de 2025 et de redoubler d'efforts afin de mobiliser des financements extrabudgétaires pour les activités pertinentes.

La Plénière a souligné la pertinence de ces activités pour améliorer la connectivité numérique et verte et a mis en évidence leur importance pour le renforcement des capacités.

## **VIII. Informations communiquées par l'Équipe de spécialistes de la traçabilité environnementale, sociale et relative à la gouvernance pour des chaînes de valeur durables dans une économie circulaire (point 7 de l'ordre du jour)**

60. En l'absence de la Présidente de l'Équipe de spécialistes de la traçabilité environnementale, sociale et relative à la gouvernance, le secrétariat a présenté le rapport de l'Équipe de spécialistes sur sa troisième session pour approbation. Le 23 novembre 2023, la troisième session de l'Équipe de spécialistes s'est tenue au Palais des Nations, à Genève et

en ligne, avec la participation de 90 experts de plus de 20 pays, représentant une grande variété de parties prenantes (gouvernements, organisations internationales, secteur privé, institutions universitaires, organisations non gouvernementales et organismes de normalisation). La troisième session visait en particulier à définir les modalités et le niveau de la participation nécessaires à une collaboration mondiale pour amplifier la traçabilité et la transparence dans l'optique de chaînes de valeur durables et inclusives. Le rapport contient un résumé détaillé des principales délibérations, dresse un état des lieux des initiatives liées à la traçabilité ESG et examine le rôle de la coopération multilatérale pour l'établissement de normes.

61. Les normes efficaces présentent au moins deux qualités : i) elles répondent aux besoins des utilisateurs ; et ii) elles sont largement utilisées. Les bons processus d'élaboration des normes impliquent autant que possible les utilisateurs potentiels et créent des communautés d'utilisateurs. L'Équipe de spécialistes offre un cadre pour ce faire. Toutefois, deux problèmes importants ont été signalés :

- Le premier problème concerne l'identification et la collaboration des utilisateurs, en particulier dans la partie amont des chaînes de valeur (par exemple, les producteurs de coton ne s'intéressent pas aux processus de normalisation) ;
- Le second problème est d'ordre systémique, car la conception de normes de traçabilité autonomes ne sera pas couronnée de succès. Pour parvenir à la durabilité grâce à la traçabilité et à la transparence, il faut un ensemble de pratiques complémentaires qui se soutiennent mutuellement, tout au long des chaînes de valeur mondiales. Alors seulement, une norme sera utilisée.

62. C'est pourquoi, cette année, l'Équipe de spécialistes a commencé à réunir les responsables des principales initiatives en matière de traçabilité et de transparence dans le secteur de l'habillement et de la chaussure, où il existe plusieurs initiatives multipartites tout au long de la chaîne de valeur, et les aide à déterminer les synergies, les chevauchements et les lacunes dans leurs travaux et à les fédérer autour d'un objectif commun. En outre, l'Équipe de spécialistes a pris contact avec les acteurs d'autres initiatives portant sur des solutions futures, telles que les passeports numériques de produits, les technologies de partage des données ou la création d'un climat de confiance pour permettre le partage des données, le but étant que la communauté interconnectée puisse concevoir de concert des solutions (basées sur des normes) qui répondent aux besoins des utilisateurs et de créer en même temps une communauté de futurs utilisateurs.

63. À ce jour, après trois réunions de travail, une session et des consultations bilatérales, cette approche se révèle utile car elle crée un cadre central pour la collaboration des utilisateurs et les délibérations sur un avenir commun. L'Équipe de spécialistes vise à poursuivre cette approche et, si possible, à l'étendre aux chaînes de valeur de l'agroalimentaire et des matières premières essentielles.

64. Le secrétariat a informé la Plénière de la publication de l'étude conjointe CEE-CEPALC intitulée *Improving the Sustainability of Used Clothing : Global, European and Chilean Perspectives* (Améliorer la durabilité des vêtements usagés : perspectives mondiales, européennes et chiliennes), soumise à la Plénière pour information. Ce document contient des recommandations visant à améliorer les résultats économiques, sociaux et environnementaux du commerce mondial des vêtements usagés. Un domaine de collaboration possible entre le CEFACT-ONU et les auteurs de l'étude est la définition de normes mondiales pour déterminer les exigences qui permettront de différencier les vêtements de seconde main et les déchets textiles. Les travaux sur le commerce des textiles usagés et la circularité des textiles sont liés à la norme BRS pour le cas d'utilisation des données sur la circularité des produits, publiée en avril 2024. Les catégories de données requises font l'objet d'un processus de validation en vue de leur inclusion dans la bibliothèque de composants communs de l'ONU.

#### **Décision 24-09**

La Plénière a accueilli avec satisfaction les travaux menés par l'Équipe de spécialistes de la traçabilité environnementale, sociale et relative à la gouvernance pour des chaînes de valeur durables dans une économie circulaire.

Elle a reconnu l'importance des travaux de l'Équipe à l'appui de la diligence raisonnable et des références ESG vérifiées dans les chaînes de valeur des secteurs prioritaires pour la transition numérique et verte, y compris l'agroalimentaire, les matières premières essentielles et l'habillement et la chaussure, et a approuvé le rapport de l'Équipe de spécialistes sur sa troisième session. En outre, la Plénière a invité les donateurs et les partenaires de développement à envisager de fournir des financements supplémentaires pour ce domaine d'activité important.

## **IX. Informations communiquées par le Groupe consultatif du Répertoire de codes des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (point 8 de l'ordre du jour)**

65. La Présidente du Groupe consultatif du Répertoire de codes des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (LOCODE-ONU) a présenté le rapport du Groupe consultatif. Elle a indiqué que le Groupe consultatif avait tenu sa réunion avec succès à Hambourg en 2024 et avait élu par acclamation son président (États-Unis) et son vice-président (Brésil). La réunion avait facilité des discussions cruciales entre un large éventail de parties prenantes, dont des gouvernements nationaux, des organisations internationales, des ONG et des entités du secteur privé. La Présidente a également présenté le programme de travail pour 2024-2025. Ce document décrit des domaines de travail distincts axés sur la concertation, le soutien technique, le renforcement des capacités, la communication, la qualité des données, l'échange de données et la création de l'équipe chargée de la stratégie du LOCODE-ONU afin d'explorer des orientations novatrices et de relever les principaux défis. Elle a en outre souligné le besoin crucial d'un mécanisme de financement durable pour appuyer les travaux et les outils futurs du LOCODE-ONU, afin d'atténuer les nouvelles vulnérabilités des sous-systèmes de soutien et de permettre l'amélioration et la tenue à jour constantes du dispositif. La Présidente a conclu en soulignant l'importance de partenariats publics-privés solides afin de faire progresser le LOCODE-ONU pour le commerce mondial et la logistique.

66. Le secrétariat a fourni des informations à jour mettant en lumière les activités importantes et les progrès réalisés par le Groupe consultatif du LOCODE-ONU, à savoir notamment :

- La publication des versions 2023-1 et 2023-2 du LOCODE-ONU ;
- La résolution des vulnérabilités critiques en matière de cybersécurité et l'achèvement de l'audit de cybersécurité du Bureau de l'informatique et des communications de l'ONU, avec le déploiement du système mis à jour le 18 juin 2024 ;
- L'adoption d'un nouvel organigramme, établissant l'équipe chargée de la mise à jour du LOCODE-ONU et l'équipe chargée de la stratégie pour s'attaquer aux nouvelles questions de politique générale et à la réorganisation du système ;
- L'initiative visant à explorer la mise à jour du LOCODE-ONU par le biais d'une solution basée sur GitHub.

67. En outre, le secrétariat a fourni une analyse SWOT<sup>4</sup> pour le LOCODE-ONU. Les points forts incluent sa normalisation mondiale, sa base de données exhaustive, sa collaboration interinstitutions poussée et son amélioration continue grâce à des mises à jour régulières. Toutefois, le système présente des faiblesses telles que des infrastructures vieillissantes, des ressources limitées et une gestion complexe. Les possibilités résident dans les améliorations technologiques, l'élargissement des cas d'utilisation, l'amélioration de la qualité des données et la diversification des sources de financement. Les risques concernent la cybersécurité, les difficultés de financement et les changements dans la réglementation. En outre, les statistiques ont mis en évidence le volume des demandes de mise à jour des données émanant de divers pays et entreprises, ce qui souligne l'utilisation intensive du système et le

<sup>4</sup> Points forts, points faibles, possibilités et risques (Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats).



besoin crucial d'une gestion efficace des données et de l'allocation des ressources nécessaires pour maintenir sa fiabilité et sa pertinence. En 2023, un total de 1 575 demandes de mise à jour de données ont été traitées, dont 569 approuvées, 359 reportées en raison de l'absence d'un coordonnateur national actif et 236 rejetées. En outre, 409 demandes ont été classées sans suite et deux ont été retirées, ce qui souligne l'importance du volume d'activité et le besoin pressant d'une gestion efficace des données et d'une amélioration de la fonctionnalité du système pour répondre aux demandes des entreprises.

68. La délégation chinoise a exprimé sa gratitude à l'équipe chargée de la mise à jour du LOCODE-ONU, à la Présidente et au secrétariat pour leur travail soutenu et leurs efforts, y compris les travaux de maintenance hebdomadaires. La Chine a souligné sa volonté de soutenir le développement du système, notamment par la création d'une nouvelle plateforme pour le LOCODE-ONU. Elle a reconnu les efforts considérables requis pour la maintenance hebdomadaire et l'importance d'une vérification précise des données géographiques. En outre, la Chine a souligné la nécessité d'une amélioration continue et d'un lancement rapide des projets afin de renforcer les capacités du système.

69. La délégation du Royaume-Uni a exprimé sa gratitude à la présidente sortante du Groupe consultatif et a félicité la présidente et la vice-présidente nouvellement nommées. Elle a souligné l'importance de disposer d'une liste actualisée et active de coordonnateurs pour le pays et ses opérateurs économiques et a suggéré que le secrétariat s'adresse officiellement aux États membres par écrit pour leur demander les noms de leurs coordonnateurs. Elle a fait part de son expérience récente pour la mise à jour des informations concernant son coordonnateur et a reconnu le soutien reçu de la part du secrétariat.

#### **Décision 24-10**

La Plénière a exprimé sa satisfaction concernant les travaux entrepris par le Groupe consultatif du Répertoire de codes des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (LOCODE-ONU).

Elle a reconnu le rôle essentiel que jouait le Groupe consultatif du LOCODE-ONU dans la facilitation du commerce mondial et de la logistique des transports et a approuvé le rapport du Groupe consultatif sur sa réunion de 2024.

En outre, la Plénière a pris note des décisions du Comité exécutif relatives au CEFACT-ONU (ECE/EX/2024/L.3) visant à prolonger le mandat du Groupe consultatif du LOCODE-ONU pour la période 2024-2025.

La Plénière a pris note de la proposition de projet relative au LOCODE-ONU et étudiera les modalités de mobilisation de ressources supplémentaires pour soutenir l'amélioration de la plateforme LOCODE-ONU.

## **X. Coopération avec les organisations internationales, les organismes de normalisation et d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe (point 9 de l'ordre du jour)**

70. Les représentants ont été informés des activités menées par des organisations internationales, des organismes de normalisation et d'autres organes de la CEE sur des questions susceptibles de présenter un intérêt pour le CEFACT-ONU. Il s'agit notamment des activités actuelles et futures qui visent à renforcer la coopération et à mieux coordonner les efforts pour faire progresser la facilitation durable et numérique du commerce.

71. Le représentant de l'OMD a souligné la récente publication de la version 4.1.0 du modèle de données de l'OMD, approuvée par le Conseil de l'OMD. Cette mise à jour constitue une étape importante dans l'harmonisation et la rationalisation des procédures douanières à l'échelle mondiale, car elle contribue à renforcer l'interopérabilité entre les administrations douanières et les opérateurs du commerce international. L'intervenant a souligné le potentiel de collaboration avec le CEFACT-ONU pour assurer une plus grande cohérence entre le modèle de données de l'OMD et les spécifications techniques des composants communs du CEFACT-ONU, ce qui faciliterait en fin de compte les opérations

de commerce international en les rendant plus fluides et plus efficaces. En outre, l'OMD s'efforce d'améliorer l'accès aux listes de codes internationaux en proposant des formats lisibles par machine et des interfaces de programmation d'applications (API), ce qui permettrait de rationaliser les échanges de données et de réduire les charges administratives. Enfin, l'intervenant a fait état de la mise à jour en cours du Recueil sur le guichet unique de l'OMD, en sollicitant la contribution et la coopération des partenaires internationaux, y compris le CEFACT-ONU, afin de prendre en compte les meilleures pratiques et les avancées technologiques les plus récentes.

72. Le représentant de l'ISO a évoqué le récent lancement de la révision de la norme ISO 7372, et a souligné son importance pour le maintien de normes actualisées en matière d'échange de données électroniques pour l'administration, le commerce et le transport. Cette révision vise à garantir que les normes restent pertinentes et efficaces pour faciliter le commerce international et la logistique. L'intervenant a également souligné les activités menées par le Groupe de travail conjoint ECE-ISO 9 (JWG 9), qui portent sur l'harmonisation et l'intégration des normes pour faciliter le commerce international et assurer une interopérabilité fluide des données et des processus liés au commerce.

73. Le représentant de l'ITC a reconnu la complexité des normes discutées lors du Forum du CEFACT-ONU et a évoqué le rôle que jouait l'ITC dans la mise en œuvre de ces normes dans différentes zones géographiques afin de soutenir la dématérialisation des procédures liées au commerce. Les projets notables incluent la numérisation des certificats d'origine en Asie centrale, l'échange de protocoles de laboratoire au sein de l'Union économique eurasiennne et la mise en place de systèmes opérationnels virtuels aux frontières. L'ITC travaille également à l'opérationnalisation des systèmes de transit informatisés dans l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et à la mise en place d'un guichet unique au Guatemala, tout en veillant à l'adéquation avec les produits du CEFACT-ONU.

74. Le représentant de la CNUDCI a donné un aperçu détaillé des efforts déployés par l'organisation pour harmoniser et moderniser le droit commercial international dans le domaine du commerce électronique. Au cours des trois dernières décennies, la CNUDCI a élaboré divers textes législatifs pour faciliter l'utilisation des moyens électroniques dans les activités commerciales. La publication du Livre blanc sur les titres conformes à la loi type sur les documents transférables électroniques a été citée comme un exemple de l'étroite collaboration entre la CNUDCI et le CEFACT-ONU. La loi type sur l'utilisation et la reconnaissance internationale de la gestion de l'identité et des services de confiance et les travaux en cours de la CNUDCI sur les documents de cargaison négociables sous forme électronique ont été cités comme des domaines de collaboration future avec le CEFACT-ONU.

75. Le représentant de la CNUCED a fait des remarques éclairantes concernant le rôle que jouait l'organisation dans la facilitation du commerce international et la résolution des problèmes liés à la transformation numérique. La CNUCED met l'accent sur le soutien aux pays en développement par le biais de diverses initiatives visant à améliorer la logistique commerciale, le commerce numérique et le commerce électronique. L'intervenant a souligné qu'il importait de renforcer les capacités et les infrastructures numériques dans ces pays afin d'accroître leur participation au commerce mondial. Il a insisté sur la nécessité d'adopter des normes internationales et des pratiques optimales pour garantir l'interopérabilité et l'efficacité des processus commerciaux. En outre, il a mis en relief l'importance des partenariats public-privé et la nécessité d'un dialogue et d'une coopération continus entre les parties prenantes pour surmonter les obstacles à la transformation numérique du commerce. Il a mis en lumière les projets et collaborations en cours visant à encourager les pratiques commerciales durables et à améliorer la facilitation des échanges dans les différentes régions. Ces remarques témoignaient de la volonté de la CNUCED de tirer parti de la technologie et de l'innovation pour favoriser une croissance économique inclusive et durable.

76. Le représentant de la Division de l'environnement de la CEE a présenté les efforts récents déployés dans le cadre de la Convention d'Aarhus et de son Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants, qui pourraient promouvoir le commerce vert, durable et numérique tout en améliorant les performances en matière d'ESG. Ouverts à l'adhésion de tous les États Membres de l'ONU, ces traités visent à garantir un accès public efficace et inclusif à l'information, la participation au processus décisionnel, la protection des

défenseurs de l'environnement et l'accès à la justice en matière d'environnement dans différents secteurs économiques tels que l'exploitation minière, l'extraction de matières premières essentielles et d'autres secteurs. Les principales activités menées comprenaient un atelier spécialisé, organisé en coopération avec le CEFACT-ONU et d'autres partenaires, afin de promouvoir l'accès à l'information sur les produits ; différentes réunions visant à promouvoir la modernisation des registres des rejets et transferts de polluants et la mise en place d'un mécanisme de recours collectif permettant au public d'accéder à la justice. Les priorités futures seront fixées lors des réunions des parties aux deux traités en 2025.

77. Le représentant de la GIZ a donné un aperçu du projet régional mené en Asie centrale, qui porte sur la facilitation du commerce transfrontalier grâce à la numérisation, un objectif central en adéquation avec la mission du CEFACT-ONU consistant à simplifier et harmoniser les procédures commerciales internationales. Cela implique l'utilisation de normes ouvertes et interopérables, un principe fortement soutenu par le CEFACT-ONU. L'intervenant a mentionné en particulier le modèle de données de référence pour le transport multimodal, une initiative clef du CEFACT-ONU, et a indiqué que le projet visait à s'aligner sur ce modèle afin d'améliorer la logistique et l'efficacité du commerce.

78. Le représentant de l'ISA a souligné le besoin crucial d'accéder aux données de planification opérationnelle afin d'améliorer la résilience des opérations de la chaîne d'approvisionnement. L'ISA a appelé à la normalisation des processus pour permettre aux propriétaires de marchandises de visualiser et de gérer leur cargaison à travers les différentes modalités de transport. Le représentant a mis en avant des initiatives de premier plan menées en Europe, en Asie et aux États-Unis et a proposé que ces actions aient la priorité dans le programme de travail pour 2025-2026 afin de relever les défis auxquels étaient confrontés les propriétaires de cargaisons dans la gestion de leurs chaînes d'approvisionnement.

79. Le représentant de l'IATA a donné des informations sur la transformation numérique de l'industrie du fret aérien. Représentant plus de 300 compagnies aériennes membres, l'IATA facilite 83 % du trafic aérien mondial. L'intervenant a fait observer que si le fret aérien ne représentait qu'un pour cent du volume des échanges mondiaux, il en représentait 35 % en valeur, ce qui montrait bien son importance pour le transport de marchandises précieuses et soumises à des contraintes de temps. Le représentant a également mentionné la collaboration de l'IATA avec le CEFACT-ONU en vue d'harmoniser les normes et les pratiques et de faire en sorte que le secteur du fret aérien bénéficie des dernières évolutions en matière de facilitation du commerce numérique et d'interopérabilité.

80. Le représentant de la FIATA a souligné les efforts déployés par la Fédération pour faciliter le commerce par la normalisation et la numérisation. Le connaissance numérique FIATA (eFBL) établit une norme d'excellence et d'interopérabilité dans le secteur du transit de marchandises. L'eFBL est approuvé par la Chambre de commerce internationale et la CNUCED et est conforme aux conventions internationales pertinentes. Le représentant a souligné l'importance de la normalisation pour assurer un échange de données cohérent et a noté que la FIATA s'employait à aligner l'eFBL sur le modèle de données de l'OMD. Il a mis en relief la participation de la FIATA aux réunions de la CNUDCI visant à élaborer un cadre juridique pour les documents de transport multimodal négociables. La FIATA travaillait en étroite collaboration avec le CEFACT-ONU pour aligner l'eFBL sur les normes internationales et le modèle de données de l'OMD.

81. Il a été indiqué que le CEFACT-ONU continuait de coopérer avec les organisations internationales et d'autres organes et divisions de la CEE et il a été fait mention des activités passées et à venir, notamment le quarante-troisième Forum du CEFACT-ONU, qui sera accueilli par le Gouvernement italien du 10 au 12 décembre 2024 à Rome.

#### **Décision 24-11**

Constatant les synergies entre les activités des organisations internationales, des organismes de normalisation, des groupes de travail et des comités sectoriels compétents au sein de la CEE, la Plénière a recommandé au CEFACT-ONU de continuer à renforcer la coopération et à coordonner davantage les efforts visant à faire progresser la facilitation du commerce numérique et durable. En outre, la Plénière a invité les donateurs et les partenaires de développement à envisager de fournir un financement supplémentaire pour les activités conjointes.

## **XI. Programme de travail du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques pour 2025-2026 (point 10 de l'ordre du jour)**

82. Le secrétariat a présenté le programme de travail du CEFACT-ONU pour 2025-2026, soumis par le Bureau pour décision. Ce programme de travail reprend largement les thèmes transversaux prioritaires de la CEE, à savoir l'économie circulaire, l'utilisation durable des ressources naturelles et les transformations numérique et verte au service du développement durable. Il présente les priorités pour les années à venir et met notamment l'accent sur les objectifs suivants : i) améliorer la connectivité numérique pour des couloirs de commerce et de transport tenant compte des changements climatiques ; ii) favoriser des chaînes de valeur durables, transparentes et résilientes ; iii) faire en sorte que les instruments juridiques internationaux soient davantage appliqués ; iv) renforcer les capacités des opérateurs économiques tout au long des chaînes d'approvisionnement. Ce programme de travail souligne combien il importe que le CEFACT-ONU mette à jour ses produits et en élabore de nouveaux, et il prévoit des moyens de mesurer leur influence et leur pertinence.

83. Le représentant de l'Australie a exprimé son soutien au programme de travail proposé et a souligné qu'il mettait l'accent sur l'action climatique, les ODD et un meilleur accès aux normes de traçabilité pour des chaînes d'approvisionnement durables. L'intervenant a fait valoir qu'il était essentiel que le CEFACT-ONU fonctionne de manière ouverte et transparente, en utilisant l'élaboration de normes publiques et des plateformes modernes et ouvertes pour maintenir la confiance dans son modèle de gouvernance, qui reposait sur le travail bénévole d'experts. Il a exhorté le Bureau et les experts à gérer tous les projets et rendre compte de leurs résultats de manière transparente. Il a salué la coopération avec les organisations partenaires, notamment dans le cadre du soutien à la mise en œuvre de l'AFE de l'OMC, et a suggéré de préparer un rapport pour la prochaine Plénière sur l'impact du programme, accompagné d'indicateurs spécifiques et mesurables.

84. Le représentant de l'Allemagne a remercié le secrétariat pour les discussions constructives qui avaient eu lieu au cours de la plénière et s'est félicité du compromis obtenu dans le cadre de la décision prise au titre du point 5 de l'ordre du jour.

### **Décision 24-12**

La Plénière a approuvé le programme de travail du CEFACT-ONU pour 2025-2026, qui fixait les priorités et rationalisait les efforts et privilégiait les objectifs suivants : i) améliorer la connectivité numérique pour des couloirs de commerce et de transport tenant compte des changements climatiques ; ii) favoriser des chaînes de valeur durables, transparentes et résilientes ; iii) faire en sorte que les instruments juridiques internationaux soient davantage appliqués ; iv) renforcer les capacités des acteurs du commerce tout au long des chaînes d'approvisionnement.

La Plénière a invité les États Membres de l'ONU, les donateurs et les partenaires de développement à aider le secrétariat et le Bureau à mobiliser des ressources pour la mise en œuvre du programme de travail du CEFACT-ONU.

### **Décision 24-13**

La Plénière a approuvé la proposition du secrétariat et du Bureau tendant à renommer la Section de la facilitation du commerce, qui fournit des services de secrétariat au CEFACT-ONU, et s'appellera désormais Section de la facilitation du commerce numérique et durable.

## **XII. Examen de la structure, du mandat, du cahier des charges et des procédures du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (point 11 de l'ordre du jour)**

85. Le secrétariat a présenté le document intitulé Propositions de modifications à apporter à la synthèse du mandat et du cahier des charges du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (Section D consacrée au Bureau), pour examen et décision ultérieure sur la voie à suivre. Les modifications proposées portent sur la structure de gouvernance du CEFACT-ONU et la création éventuelle d'un groupe consultatif technique auprès du Bureau, ainsi que leurs responsabilités respectives. Le secrétariat a indiqué que la proposition soumise à l'examen avait été élaborée à la suite des délibérations sur les orientations futures du CEFACT-ONU à la vingt-neuvième Plénière du CEFACT-ONU de 2023, comme indiqué dans le rapport au titre du point 11 de l'ordre du jour, puis sur la base de consultations avec le Bureau, les coordonnateurs de domaine et les chefs de délégation.

86. Le représentant de Singapour a soutenu les modifications proposées à la section D concernant la création du groupe consultatif technique ainsi que la volonté de faire en sorte que le rôle du Bureau soit axé sur les domaines les plus stratégiques de la gestion de l'organisation. Dans le même temps, il a exprimé une réserve concernant la figure 1 du document, selon laquelle le groupe consultatif technique agit comme un niveau de gouvernance supplémentaire entre les équipes de projet et le Bureau, et a suggéré que le groupe consultatif technique soit placé plutôt à côté du secrétariat, les responsables des domaines d'activité étant responsables devant le Bureau, conformément à la structure actuelle.

87. Le représentant de la Fédération de Russie s'est félicité de la discussion opportune sur cette note et a demandé qu'un rapport détaillé, décrivant les défis structurels et opérationnels, soit préparé pour la prochaine session plénière. Il a indiqué que toute modification importante du mandat et des attributions nécessitait des consultations plus larges et transparentes et a suggéré d'utiliser les dispositions du paragraphe 37 du document actuel (ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/15) pour nommer des conseillers ou créer des équipes spéciales.

88. Le représentant de l'Allemagne a apprécié le travail accompli par le secrétariat et les bénévoles du CEFACT-ONU, notamment pour la mise à jour de ces documents. Il a demandé que le rapport réclamé sur les défis opérationnels couvre également l'analyse des processus actuels, en mettant en évidence les forces, les faiblesses et les améliorations potentielles. Il a conclu en suggérant que ce rapport soit présenté dans un délai de six mois.

89. Le représentant de l'Australie a appuyé les modifications proposées pour la structure, le mandat et les attributions du CEFACT-ONU. Il a souligné que des distinctions plus claires entre les fonctions de gouvernance du Bureau et les fonctions de gestion de projet du groupe consultatif technique amélioreraient la gouvernance du CEFACT-ONU et accroîtraient la confiance dans les processus de cet organisme. Il a ajouté que le renforcement des principes visant à promouvoir un bureau doté d'une expertise mixte issue des secteurs public et privé confortait le modèle de gouvernance hybride du CEFACT-ONU. Il a soutenu la proposition tendant à ce qu'un rapport assorti d'indicateurs d'impact spécifiques et mesurables soit présenté à la prochaine Plénière.

### **Décision 24-14**

La Plénière a pris note des modifications proposées à la Synthèse du mandat et du cahier des charges du CEFACT-ONU et a souligné qu'il importait que les consultations entre les États Membres de l'ONU, le Bureau élargi et le secrétariat se poursuivent.

La Plénière s'est référée au paragraphe 37 de la Synthèse du mandat et du cahier des charges du CEFACT-ONU (ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/15) et a conseillé au Bureau d'envisager de mettre en œuvre les mécanismes proposés à l'appui de ses activités, notamment pour améliorer la gouvernance du CEFACT-ONU, selon que de besoin.

La Plénière a en outre demandé que le Bureau et le secrétariat fassent rapport sur les problèmes d'ordre opérationnel, le cas échéant, à sa prochaine session.

### **XIII. Suite donnée à l'évaluation du sous-programme 4 de la CEE (Coopération et intégration économiques) et du sous-programme 6 (Commerce) par le Bureau des services de contrôle interne (point 12 de l'ordre du jour)**

90. En 2022, le Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat de l'ONU (BSCI) a évalué, pour la période 2018-2021, la pertinence, l'efficacité, la cohérence et la viabilité du sous-programme 4 (Coopération et intégration économiques) et du sous-programme 6 (Commerce) de la CEE, ainsi que la prise en compte de problématiques transversales dans ces sous-programmes. Cette évaluation s'inscrivait dans le cadre du programme que le Secrétariat de l'ONU avait mis en place pour évaluer régulièrement certains aspects de ses activités.

91. La Directrice de la Division du commerce et de la coopération technique a présenté les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations formulées par le BSCI qui avaient trait au sous-programme 6. Elle a fait état du succès de l'évaluation, qui a débouché sur quatre recommandations : a) mettre en œuvre un mécanisme pour le suivi des demandes de coopération technique ; b) élaborer un plan stratégique intégré à l'échelle de la Division ; c) définir des plans d'action pour la mobilisation des ressources, les partenariats et la coopération technique, et d) intégrer les questions relatives au genre, à l'environnement, à l'inclusion du handicap et aux droits humains. Elle a informé la Plénière des avancées dans l'application de ces recommandations, notamment l'élaboration de résumés des demandes d'assistance technique présentées aux organes intergouvernementaux de la Division, ainsi que la mise en place de l'outil en ligne de la CEE qui permet d'assurer le suivi de toutes les demandes de coopération technique, un outil en cours de déploiement dans l'ensemble de la CEE, y compris au sein de la Division. Elle a également informé la Plénière qu'une expérimentation était menée à l'échelle de la Division pour prendre en compte les thèmes prioritaires transversaux, que la coopération était élargie entre les sous-programmes et les sections, et que des événements intergouvernementaux étaient programmés pour faciliter le brassage d'idées (par exemple, la Conférence régionale sur l'économie circulaire le 26 juin 2024). Elle a évoqué certains éléments nouveaux visant à garantir l'intégration des considérations relatives aux droits humains dans les domaines de travail de la Division, tels que l'engagement de durabilité et la traçabilité ESG (diligence raisonnable) mais elle a observé que ce domaine restait un chantier en cours et que d'autres évolutions étaient attendues avant le rapport de l'année prochaine.

92. La Directrice de la Division a exprimé ses préoccupations face à la « crise de liquidités » de l'ONU, qui perturbait la capacité de la Division à remplir ses mandats. Cette crise s'est traduite par une pénurie de ressources humaines, en particulier de personnel de gestion et d'administration et de consultants, ce qui a entraîné des retards dans l'établissement des documents destinés aux organes délibérants, la publication de normes et la mise à jour des sites web ainsi que des retards dans les actions administratives relatives aux ressources extrabudgétaires. Le manque de fonds au titre du budget ordinaire limite également la participation du secrétariat de la CEE aux réunions des organisations partenaires, telles que le Forum mondial de l'investissement de la CNUCED, la treizième conférence ministérielle de l'OMC, la COP 28, et l'envoi d'experts aux réunions de la CEE à Genève.

#### **Décision 24-15**

La Plénière a accueilli avec satisfaction le rapport sur les progrès accomplis dans l'application des recommandations issues de l'évaluation des sous-programmes 4 et 6 (mis en œuvre par la Division du commerce et de la coopération économique de la CEE) réalisée par le Bureau des services de contrôle interne, s'agissant notamment du mécanisme de suivi des demandes de coopération technique.

La Plénière a invité son Bureau à collaborer avec le secrétariat pour la mise en œuvre des recommandations et à faire rapport à ce sujet en 2025. Elle a invité les États Membres et les partenaires de développement à œuvrer avec le secrétariat pour appuyer la mise en œuvre des stratégies de la CEE en matière de mobilisation des ressources, de partenariats et de coopération technique.

#### **XIV. Questions diverses (point 13 de l'ordre du jour)**

93. Aucune autre question n'a été soulevée au titre de ce point.

#### **XV. Adoption des décisions et du projet de rapport de la trentième session (point 14 de l'ordre du jour)**

94. La Plénière a confirmé l'approbation des décisions. Quant au rapport, le secrétariat a annoncé qu'il serait diffusé auprès de toutes les représentations permanentes à Genève et du Bureau en vue de son approbation ultérieure.

**Décision 24-16 de la Plénière :** La Plénière a approuvé les décisions prises par le CEFACT-ONU à sa trentième session. La Plénière a demandé au secrétariat de distribuer le rapport à toutes les représentations permanentes à Genève et aux membres du Bureau du CEFACT-ONU pour adoption ultérieure selon la procédure d'approbation tacite, conformément aux directives sur les procédures et pratiques des organes de la CEE.

---